

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N° AC6

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Levy, M. Cattin, M. Sermier, M. Bazin, M. Leclerc,
Mme Meunier, Mme Kuster, Mme Louwagie et M. Lurton

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.